

Direction générale adjointe chargée de la solidarité
Pôle solidarité développement social
Direction de la protection de l'enfance et de la famille

Association Arts et Loisirs Arlac
Madame la Présidente
Thérèse LENOBLE
Avenue Chapelle Sainte Bernadette
33 700 MERIGNAC

A Bordeaux, le **30 AOÛT 2024**

Madame la Présidente,

Dans un contexte de fortes restrictions budgétaires pour l'ensemble des Conseils départementaux, confrontés à la diminution drastique de leurs recettes, liée à la chute des droits de mutation onéreux et à l'explosion de leurs dépenses, notamment en raison de transferts de charges de l'État sans compensation suffisante, le Département est contraint de revoir la répartition et la redistribution des subventions.

Compte tenu de ces éléments, je vous informe que le Département ne pourra pas financer, comme il le fait habituellement, les sorties familiales organisées par les espaces de vie sociale et les centres sociaux.

Cette décision difficile a été prise en responsabilité pour conserver une maîtrise budgétaire essentielle à la garantie d'un service public de qualité et de proximité. Vous participez ainsi à cet effort et je vous en remercie : l'équilibre budgétaire d'une collectivité dépend de l'engagement collectif d'un territoire.

Pleinement conscient que cette suspension de financement n'est pas neutre pour le fonctionnement de votre structure, l'union de nos causes est un préalable pour obtenir, de l'Etat, des solutions à nos difficultés communes.

Cette décision, toutefois, ne remet pas en cause l'intérêt de ces actions qui favorisent l'accès aux loisirs des familles vulnérables et qui constituent des actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants et familles accompagnés par les pôles territoriaux de solidarité et les maisons des solidarités.

Soyez donc assurée qu'elle ne présage en rien du niveau d'intervention 2025 qui sera établi dans le cadre du budget primitif 2025.

La Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille et plus particulièrement le Service de Coordination Administrative et Budgétaire reste à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice de la Protection de l'Enfance et
de la Famille



Laurie PIQUER